

TS2E

La lettre Travail, Solidarités,
Économie, Emploi

Spécial crise ukrainienne

Actualités

Votre entreprise est impactée par la guerre en Ukraine ?

La guerre en Ukraine et les sanctions économiques à l'égard de la Russie annoncées par le Conseil de l'Union Européenne et le Président de la République vont avoir un impact économique sur les entreprises françaises.

Si vous êtes une entreprise de Bourgogne-Franche-Comté, nous vous invitons à consulter la « Foire aux Questions » de la DREETS pour trouver le bon interlocuteur ou le bon dispositif en fonction de votre situation.

Cette FAQ est à retrouver [ici](#)

Les informations présentées sont susceptibles d'évoluer dans les prochains jours si bien qu'il est recommandé de consulter régulièrement le site de la DREETS, ainsi que le site mis en place par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-les-activites-economiques>

PME/ETI : soutien aux entreprises rencontrant des difficultés industrielles ou financières

Les entreprises mises en difficulté du fait de la crise ukrainienne peuvent également se rapprocher des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP) pour les accompagner dans leurs démarches.

Pour les départements 21, 39, 71, 89
Jean-Yves HINTERLANG
jean-yves.hinterlang@dreets.gouv.fr

DREETS Bourgogne-Franche-Comté
Pour les départements 25, 58, 70, 90
Marie ALLOY
marie.alloy@dreets.gouv.fr